

OUTIL DE PRISE EN CHARGE DE LA GASTROENTÉRITE D'ORIGINE INFECTIEUSE

SECTEUR JEUNES-ADULTES AVEC HÉBERGEMENT

DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE

SECTEUR DES MALADIES INFECTIEUSES

DATE : SEPTEMBRE 2025

QUELS SONT LES SYMPTÔMES DE LA GASTROENTÉRITE?

- Apparition soudaine de deux épisodes en 24 heures de selles molles (selles prenant la forme du contenant) ou liquides plus que la normale pour l'usager.

ou

- Apparition soudaine de deux épisodes de vomissements et diarrhées en 24 heures.

Ces manifestations peuvent être accompagnées d'un des symptômes suivants : douleurs ou crampes abdominales, céphalées et fièvre. La fièvre, si elle est présente, est peu élevée.

QUE DOIS-JE FAIRE EN PRÉSENCE D'UN CAS DE GASTROENTÉRITE?

- Retirer l'usager dans sa chambre (si possible) ou effectuer une distanciation ≥ 2 mètres avec les autres, et ce, jusqu'à **48 heures** suivant la fin des symptômes.
- Désinfecter les surfaces fréquemment touchées (ex. : poignées de porte, interrupteurs, rampes, tables à manger, jouets etc.) en utilisant un produit désinfectant à base de peroxyde d'hydrogène activée ou d'hypochlorite de sodium (ex : eau de javel). La dilution requise ainsi que le temps de contact inscrit par le fabricant doivent être respectés.
- Dédier une toilette à l'usager malade. Si impossible, assurer une désinfection de celle-ci après chaque usage en utilisant un produit désinfectant cité au point précédent.
- Augmenter la fréquence du lavage des mains à l'eau et au savon (pendant 20 secondes) :
 - avant/après les repas;
 - après être allé à la toilette;
 - lorsque les mains sont visiblement sales;
 - après un contact avec la personne malade ou son environnement.

Une affiche est disponible : [Lavage de mains](#)

- Surveiller les symptômes auprès des autres usagers et travailleurs.
- Débuter un registre de cas. Un tableau est disponible au [lien suivant](#).

QUE DOIS-JE FAIRE EN PRÉSENCE DE DEUX CAS OU PLUS DE GASTROENTÉRITE

Il y a éclosion **lorsqu'il y a ≥ 2 cas** et plus ayant un lien épidémiologique de lieu, de temps ou de personne.

Ajouter les mesures suivantes :

- Évaluer si les activités de groupes doivent être suspendues.
- Cesser les activités non essentielles ou privilégier des activités à faible risque.
- Assurer une distance d'au moins de 2 mètres entre chaque personne.
- Éviter tout partage de matériel.
- Aérer la pièce en ouvrant des portes et fenêtres.
- Éviter le partage de nourriture et d'ustensile de cuisine.
- Dédier une toilette pour les cas malades et une autre pour les personnes sans symptôme.
- Informer les familles et visiteurs qu'il y a une éclosion de gastroentérite.
- Limiter les visites autant que possible.
- Inviter le visiteur qui présente des symptômes à reporter sa visite lorsqu'il ne sera plus symptomatique.

*Retrait du personnel malade jusqu'à 48 heures suivant la fin de leurs symptômes. **Si la personne est un manipulateur d'aliment, informer la Direction de santé publique.***

À L'INTENTION DE L'INTERVENANT DU CIUSSS DE L'ESTRIE - CHUS (OU DU RESPONSABLE DU MILIEU EN L'ABSENCE D'UNE PREMIÈRE LIGNE)

QUAND ET COMMENT DOIS-JE CONSULTER LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE

- Aviser la DSPu via le [formulaire de signalement](#) d'éclosion.
- Informer lors d'une menace réelle ou appréhendée :
 - Transmission non contrôlée;
 - Intensité de la maladie ou nombre de cas élevé;
 - Questionnement ou inquiétude par rapport à la situation.
- Communiquer à l'adresse suivante : dspmadomci.ciusse-chus@ssss.gouv.qc.ca.

RÉFÉRENCES

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/guide-garderie/chap6-gastro-enterite-infectieuse.pdf>

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2018/18-207-01W.pdf>

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2009/09-209-03F.pdf>

<https://www.santeestrie.qc.ca/professionnels/ressources-pour-les-professionnels/sante-publique-de-lestriee/menaces-a-la-sante>